



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 23717

Texte de la question

M. Jean Auclair attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la création d'une filière universitaire de médecine générale. Reconnue comme une spécialité depuis 2004, les internes et les enseignants attendent toujours la concrétisation de la reconnaissance de cette spécialité par la possibilité d'un stage en 2e cycle. Compte tenu des prévisions de départ en retraite de médecins généralistes d'ici une dizaine d'années et de la pénurie prévisible de ces praticiens en zones rurales, il lui demande ce qu'elle entend mettre en oeuvre dans ce domaine.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importante ; des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière, dès la rentrée 2009, la loi votée au Parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. Dès 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré afin que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean Auclair](#)

Circonscription : Creuse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23717

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4346

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8652